



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

LOGIBEC ANNONCE UNE ENTENTE EN VUE D'AUGMENTER L'OFFRE AU COMPTANT VISANT TOUTES LES ACTIONS ORDINAIRES DE MDI TECHNOLOGIES, INC.

Montréal, le 26 mai 2005. Logibec Groupe Informatique Itée (Bourse de Toronto : LGI) (« Logibec ») a annoncé aujourd'hui qu'elle avait conclu une entente qui lui permettra, par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive, LGI Acquisition, Inc. (« LGI »), d'augmenter la contrepartie de l'offre d'achat faite par LGI (l'« offre ») visant la totalité des actions ordinaires en circulation (les « actions ») de MDI Technologies, Inc. (Bourse de croissance TSX : MDD.U) (« MDI Technologies »), la portant de 2,40 \$US à 2,60 \$US comptant par action.

Logibec et LGI ont signé une lettre d'entente (la « lettre d'entente ») avec MDI Technologies, son président et chef de la direction, Todd A. Spence, et sa première vice-présidente et secrétaire, Di Anne Kerrigan. Aux termes de la lettre d'entente, LGI a convenu de porter la contrepartie de l'offre de 2,40 \$US à 2,60 \$US comptant par action à la condition que (i) M. Spence et M^{me} Kerrigan (les « dirigeants ») acceptent respectivement, si l'offre est menée à bien, de renoncer à leur indemnité de départ prévue par les contrats de travail intervenus entre les dirigeants et MDI Technologies et à laquelle ils ont par ailleurs droit en cas de congédiement par MDI Technologies (les « actes de renonciation à l'indemnité »), (ii) les dirigeants conviennent, individuellement, si l'offre est menée à bien, de fournir à Logibec leurs services de conseils jusqu'au 31 décembre 2005 (les « ententes de services de conseils ») afin d'assurer que la transition soit harmonieuse et que la clientèle et les employés restent fidèles pendant la transition et (iii) chacun des dirigeants consent à conclure avec LGI un accord d'immobilisation (les « accords ») aux termes desquels chaque dirigeant accepte de remettre en réponse à l'offre toutes les actions dont il est le propriétaire véritable ou sur lesquelles il exerce une emprise ou a la haute main (y compris toutes les actions pouvant être émises par suite de la levée d'options permettant de souscrire des actions).

En échange de l'entente par laquelle LGI convient de modifier l'offre, MDI Technologies et les dirigeants, respectivement, ont convenu de ne pas inciter ni encourager des demandes ou des offres provenant de personnes physiques ou morales ou d'autres entités, sauf LGI ou l'un des membres de son groupe, ni d'y donner suite et qui ont trait à l'achat d'actions, à une fusion, fusion-absorption ou à une autre forme de regroupement d'entreprises visant MDI ou l'une quelconque de ses filiales, à la vente, la location, l'échange ou la cession de la quasi-totalité de l'actif de MDI ou de l'une de ses filiales, ou à une offre publique d'achat, une restructuration financière, une refonte du capital, une liquidation ou la dissolution ou à toute autre forme de regroupement d'entreprises visant MDI Technologies ou l'une quelconque de ses filiales avec une autre personne que LGI ou l'une de ses filiales (un « projet d'opération »).

Les parties ont également conclu des ententes définitives portant sur les actes de renonciations à l'indemnité, les ententes de services de conseils et les accords (collectivement, les « ententes avec les dirigeants »). LGI a l'intention de déposer et de diffuser, aussitôt que possible, mais, quoi qu'il en soit, au plus tard le 3 juin 2005, soit la date d'expiration actuelle de l'offre, un avis de modification (l'« avis de modification ») (i) portant la contrepartie de l'offre de 2,40 \$US à 2,60 \$US par action, (ii) prorogeant le délai au cours duquel les actions peuvent être remises en réponse à l'offre à une date tombant au moins dix jours après la remise de l'avis de modification et (iii) rendant l'offre conditionnelle à ce qu'un nombre d'actions, qui avec les actions détenues par LGI et ses filiales, représentent au moins 90 % des actions en circulation (après dilution) aient été valablement déposées et à ce que leur dépôt n'ait pas été révoqué.

À PROPOS DE LOGIBEC

LOGIBEC figure parmi les dix plus grandes entreprises canadiennes se spécialisant dans le développement, la commercialisation, l'implantation et le support de systèmes d'information dédiés au secteur de la santé et des services sociaux. Plus de 400 établissements utilisent ses produits et services qui sont rendus par une équipe expérimentée de plus de 200 professionnels au 31 mars 2005. La Société, dont le siège social est situé à Montréal, possède aussi des bureaux à Québec et à Edmonton.

- 30 -

LOGIBEC GROUPE INFORMATIQUE LTÉE

Claude Roy

Président et chef de la direction

Tél. : (514) 766-0134

Courriel : claudio_roy@logibec.com

La Bourse de Toronto n'accepte aucune responsabilité concernant la véracité ou l'exactitude de ce communiqué de presse.

Le présent communiqué comporte des énoncés de nature prospective reflétant les objectifs, estimations et attentes de Logibec Groupe Informatique Ltée. De tels énoncés peuvent être signalés par l'emploi de verbes tels que « croire », « prévoir », « estimer », « s'attendre » ainsi que l'emploi du futur ou du conditionnel. Par leur nature même, de tels énoncés comportent des risques et des incertitudes. La réalité peut donc différer significativement des prévisions ou des attentes de la Société.